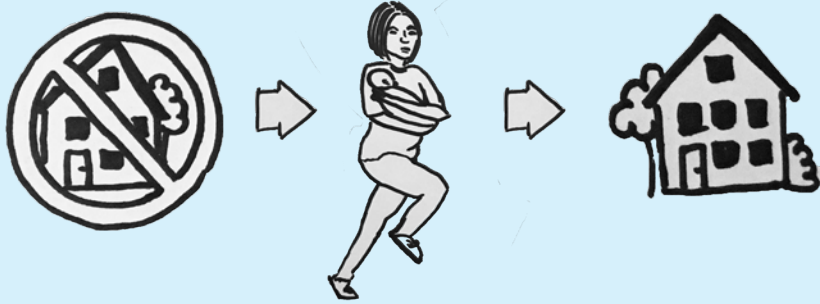


QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE...

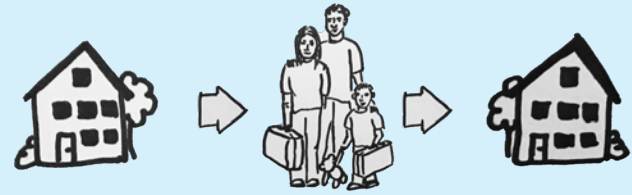


UN DEMANDEUR DU STATUT DE RÉFUGIÉ OU DEMANDEUR D'ASILE? Une personne qui a dû fuir son pays d'origine et qui demande une protection dans un autre pays. Nous ne savons pas si une personne est un réfugié ou pas, tant que son cas n'est pas jugé.



UN RÉFUGIÉ RÉINSTALLÉ? Une personne qui a dû fuir son pays d'origine et qui se trouve temporairement dans un deuxième pays avant de se voir offrir un domicile permanent dans un troisième pays. Les réfugiés réinstallés au Canada sont sélectionnés à l'étranger et deviennent des résidents permanents dès leur arrivée au Canada.

Les réfugiés réinstallés sont sélectionnés comme étant des réfugiés par le gouvernement canadien avant leur arrivée au Canada. Les demandeurs du statut de réfugié se verront attribuer ou pas le statut de réfugié après leur arrivée au Canada.



UN MIGRANT? Une personne qui est hors de son pays d'origine.

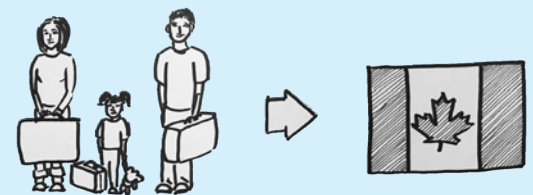
Parfois on utilise cette expression pour parler de toutes les personnes qui se trouvent hors de leur pays de naissance, y incluant les personnes qui sont des citoyens canadiens depuis des décennies.

Le plus souvent l'expression est utilisée pour désigner des personnes actuellement en déplacement ou des personnes avec un statut de résident temporaire ou sans statut dans le pays où ils vivent.

MIGRANT ILLÉGAL/IMMIGRANT ILLÉGAL/ILLÉGAL Ces expressions vont criminaliser la personne plutôt que le fait d'entrer ou de rester dans un pays de manière illégale.

Le droit international reconnaît que les réfugiés pourront entrer dans un pays sans leurs documents officiels ou une autorisation. Il est erroné de les désigner comme étant des "migrants illégaux". Une personne sans statut peut avoir subi des pressions par des trafiquants et devrait être reconnu comme victime d'un crime et ne pas être traité comme un délinquant.

UN IMMIGRANT? Une personne qui s'est installée de manière permanente dans un autre pays. Concrètement un réfugié est contraint de fuir son pays alors qu'un immigrant fait le choix de déménager dans un autre pays.



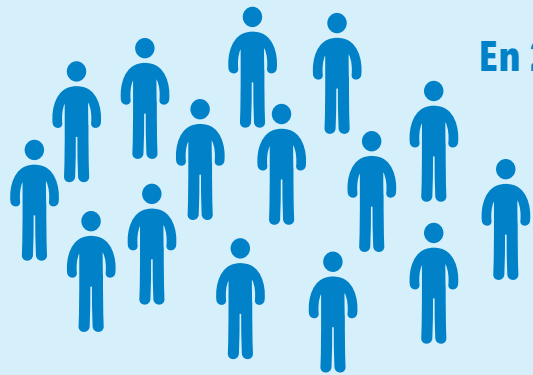
1 personne sur **110** est déracinée sur l'ensemble des pays*

44 500 personnes déracinées par jour ou toutes les 2 secondes*

A SAVOIR : La Convention relative au statut des réfugiés (article 31) et la loi canadienne (Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, s.133) interdisent aux gouvernements de pénaliser les réfugiés qui entrent ou séjournent de façon irrégulière sur leurs territoires.

* Source: CCR et le HCR, Agence des Nations Unies pour les réfugiés

COMMENT LES RÉFUGIÉS ARRIVENT-ILS AU CANADA?



En 2018, Le Canada a accueilli plus de **100 000** réfugiés*.



LES RÉFUGIÉS PEUVENT VENIR AU CANADA DE DEUX FAÇONS:

1.

LA RÉINSTALLATION:

Les réfugiés à l'extérieur du Canada sont sélectionnés à l'étranger pour ensuite venir au Canada.

Chaque année des milliers de réfugiés sont réinstallés au Canada, d'un autre pays où ils demeurent de façon temporaire. Il est possible que certains vivent dans des camps de réfugiés, dans des milieux urbains ou dans un pays au sein duquel ils essaient de survivre et où ils n'ont pas de statut et peu ou aucun droit.



Certains peuvent même être en détention et d'autres risquent d'être forcés de retourner dans un pays où ils pourraient subir la persécution. Pour eux, la réinstallation dans un pays tiers comme le Canada constitue la seule solution possible. La réinstallation offre une protection et une solution durable (c'est-à-dire un lieu de résidence permanent).

LE PROGRAMME DE RÉINSTALLATION CANADIEN COMPTE DEUX CATÉGORIES DE RÉFUGIÉS :

- Les réfugiés pris en charge par le gouvernement, qui reçoivent l'aide du gouvernement à leur arrivée.
- Les réfugiés parrainés par le secteur privé, qui reçoivent le soutien de groupes privés (parrainage collectif).
- Le programme conjoint Privé/gouvernement



2.

LE PROCESSUS DE DEMANDE D'ASILE:

les réfugiés présents au Canada ou aux frontières canadiennes font examiner leur demande d'asile au Canada.

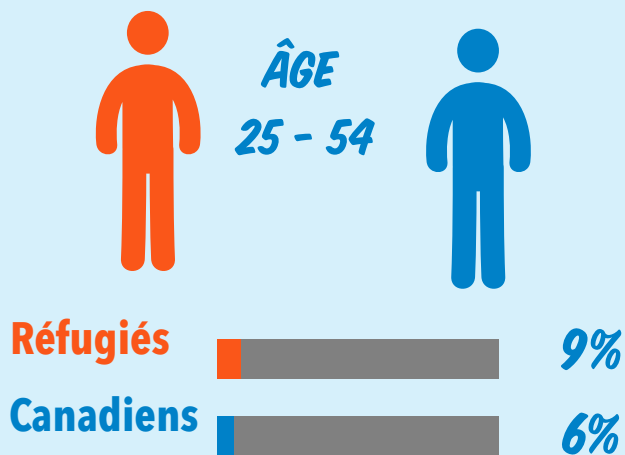
* Source: HCR, Agence des Nations Unies pour les réfugiés CCR et le HCR

MYTHES ET RÉALITÉS

(QUELQUES CHIFFRES*)

CHÔMAGE DES RÉFUGIÉS

Taux de chômage des réfugiés âgés entre 25 et 54 ans

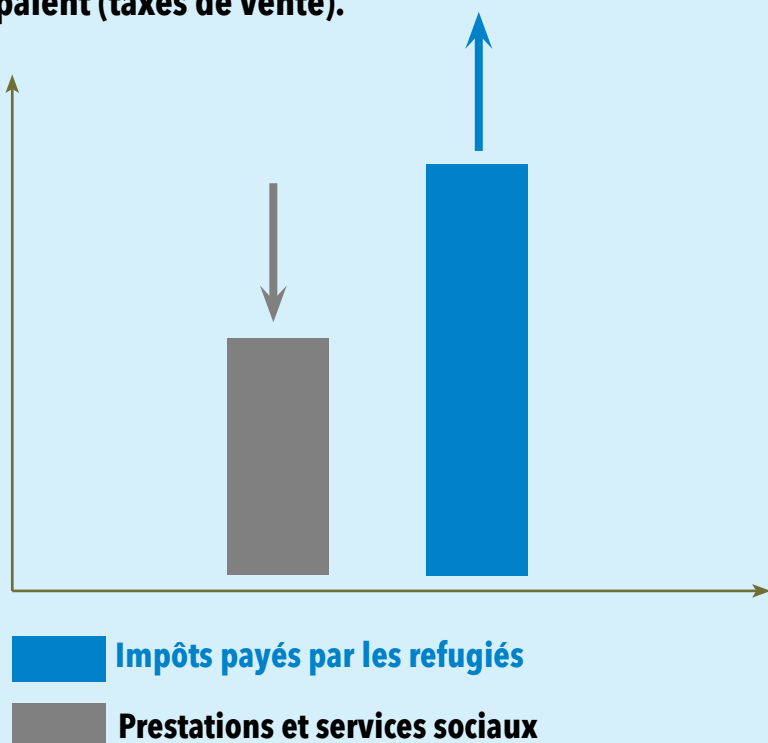


Les réfugiés qui sont arrivés au Canada entre 1981 et 1990 ont un taux de chômage de 6%.

Le taux de chômage est quasiment équivalent à celui des Canadiens. Les réfugiés contribuent à l'économie canadienne et ne sont pas un fardeau pour les payeurs de taxe canadiens puisqu'ils sont peu nombreux à être affectés par le chômage.

IMPÔTS

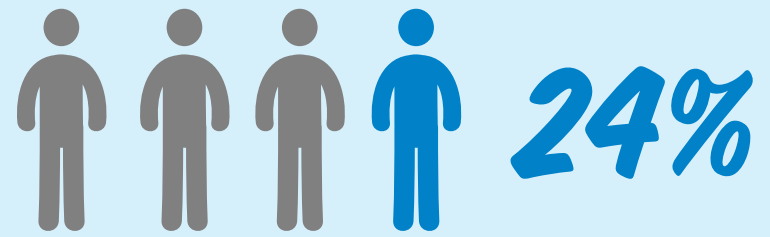
Après 20 ans au Canada, les réfugiés rapportent davantage par l'impôt payé que ce qu'ils reçoivent en prestations et services sociaux et cela n'inclut pas les autres taxes qu'ils paient (taxes de vente).



INVESTIR DANS L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS AU CANADA EST GAGNANT!

REVENUS DES RÉFUGIÉS

Un réfugié sur quatre



a gagné entre 40 000\$ et 79 999\$ annuellement, soit autant que les Canadiens

Les réfugiés qui sont arrivés à l'âge adulte gagnent en moyenne 20 000\$ durant leur première année.

Les données de l'année fiscale 2014 montrent qu'une proportion des réfugiés qui sont au Canada depuis au moins cinq ans font partie de la classe moyenne.

Les réfugiés prospèrent et rejoignent la classe moyenne canadienne au cours des cinq premières années de leur arrivée.

QUALIFICATIONS DES RÉFUGIÉS



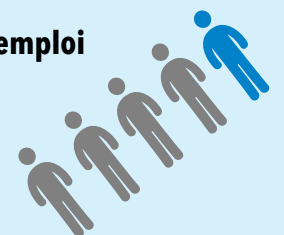
33%

En 2016, 33% des réfugiés occupaient un emploi qui nécessite le diplôme secondaire ou encore une formation technique

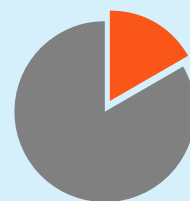
(ex: chauffeurs de camion, serveurs d'aliments et de boissons, bouchers industriels)

Environ un réfugié sur cinq occupait un emploi dans des postes professionnels qui nécessitaient un diplôme universitaire

(ex: médecins, dentistes, les architectes, ingénieurs en logiciels...)



LES RÉFUGIÉS ET L'ENTREPREUNARIAT



14,4% des réfugiés sont des travailleurs indépendants ou des entrepreneurs.

Réfugiés établis au Canada entre 10 et 30 ans

14,4%

Canadiens de naissance

12,3%

SENTIMENT D'APPARTENANCE (qui se disent fortement attaché au Canada)

95% des réfugiés

91% des Canadiens de naissance



* Source: CCR et le HCR, Agence des Nations Unies pour les réfugiés

QU'EST-CE QU'UN RÉFUGIÉ?

Les réfugiés sont des personnes contraintes de quitter leur pays d'origine à cause d'importantes violations de leurs droits humains.

Le droit d'asile face à la persécution est un droit humain international.

Ce droit est stipulé dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (ou la « Convention sur les Réfugiés »)

LA CONVENTION DE 1951 RELATIVE AU STATUT DES RÉFUGIÉS

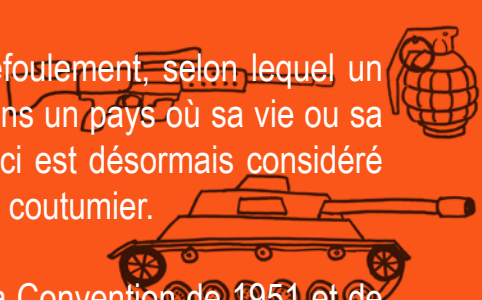
un document juridique clé, constitue la base de notre travail. Ratifiée par 145 États parties, elle définit le terme « réfugié » et énonce les droits des personnes déracinées, ainsi que les obligations juridiques des États pour assurer leur protection.

Le principe fondamental est le non-refoulement, selon lequel un réfugié ne devrait pas être renvoyé dans un pays où sa vie ou sa liberté sont gravement menacées. Ceci est désormais considéré comme une règle du droit international coutumier.

Le HCR a un rôle de « gardien » de la Convention de 1951 et de son Protocole de 1967. Conformément à la législation, les États doivent coopérer avec nous pour veiller à ce que les droits des réfugiés soient respectés et protégés.

Selon cette Convention, un réfugié est une personne :
« qui est à l'extérieur de son pays d'origine et qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».

(Source: Le Conseil canadien pour les réfugiés)



LES 10 PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS



Où sont accueillies les personnes déracinées dans le monde: 80 % des réfugiés vivent dans des pays voisins de leur lieu d'origine.*

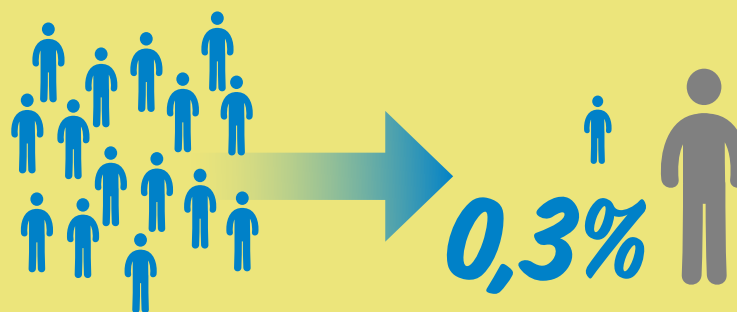


CLASSEMENT DU CANADA DANS LA LISTE DES PAYS D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS DANS LE MONDE.

#35



Les pays les plus riches (dont le Canada) reçoivent moins de 0,3% des réfugiés dans le monde.*



Environnement de protection favorable: Des modifications législatives renforçant la protection des réfugiés et les demandeurs d'asile ont été signalées dans 25 pays.

* Source: CCR et le HCR, Agence des Nations Unies pour les réfugiés